

STAGE DE FORMATION SYNDICALE :



Connaitre ses droits

Au PROGRAMME !

Tour de table sur les problèmes rencontrés dans le métier.

Rapide présentation des textes juridiques et des droits des AESH.

Présentation des outils proposés par SUD Éducation.

Que faire pour ne pas rester isolé.e.s ?

Problèmes de gestion des AESH (PIAL, ...).

Résolution des problèmes soulevés lors du tour de table en groupes.

Mise à jour des revendications



Pour télécharger le document à transmettre à l'administration et vous inscrire en ligne, complétez le formulaire :

<https://urlr.me/saje5G>



Date limite d'inscription : mardi 06/05/2025

Tous les personnels syndiqué.e.s ou non ont droit à 12 jours de formation syndicale par an sur le temps de service. Vous serez donc payé.e et n'aurez rien à rattraper. Il faut juste donner à votre hiérarchie le formulaire 30 jours au moins avant le stage.

Le congé est accordé si votre hiérarchie ne vous répond pas ! N'attendez pas son accord. Un éventuel refus doit être motivé par écrit et n'est plus possible 15 jours avant le stage. En cas de problème, appelez-nous